

N°2023-028 FINANCES - Budget Principal -- Budget Primitif 2023 - Approbation et a UD::10454214502692;20230403-2023\_028-DE

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY

# CONSEIL MUNICIPAL DU 3 Avril 2023

#### N° 2023-028

## FINANCES - Budget Principal - Budget Primitif 2023 -Approbation et autorisation de signer

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 3 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie annexe, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

### Présents:

Frédéric CUILLERIER, Marie-Françoise QUERE, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Eric DODET, Carl LEQUERTIER, Daniel BOCQUET, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA, Joël GIRARD, Jean-Marc MASSE, Christiane BRESSION, Bruno GUITTARD, Dominique RENAULT, Valérie LABOUACHRA, Raymond DOUARE, Charline MARTINEAU

En exercice: 21 Présents : 17 21 Votants:

#### Excusés:

Pascal FOULON, Christine ADRIAN, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON

#### Pouvoirs:

Pascal FOULON	à Frédéric CUILLERIER
Sébastien GALERON	
Jean-Luc FOURNIER	
Christine ADRIAN	

Secrétaire auxiliaire : Marceau LE DREF



N°2023-028

FINANCES - Budget Principal -- Budget Primitif 2023 - Approbation et allo: 045-214502692-20230403-2023\_028-DE

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14;

**Vu** la délibération n°2023-009 du Conseil Municipal relative à la mise en œuvre du débat d'orientation budgétaire 2023 et le rapport d'orientation budgétaire ;

**Considérant** que le Budget primitif 2023 s'inscrit dans un contexte de hausse des coûts de fonctionnement et d'investissement lié à une situation internationale troublée; que la municipalité a engagé des projets conséquents au service des Agyliens tel que la construction d'une nouvelle crèche ou la rénovation du château d'eau;

Considérant que malgré ce contexte difficile la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les impôts locaux pour préserver le pouvoir d'achat des Agyliens ; que par conséquent le Conseil municipal définit ses orientations vers une gestion rigoureuse des deniers publics en maitrisant ses dépenses de fonctionnement et en recherchant de nouvelles sources de financement ;

Le projet de budget 2023 s'élève à 6 468 044,77 € qui se répartissent ainsi :

- 4 541 828,21 € pour la section de fonctionnement,
- 1 926 216,56 € pour la section d'investissement.

## PRESENTATION DE L'EQUILIBRE DES SECTIONS :

#### Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 4 541 828,21 € en dépenses et en recettes de la manière suivante :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Dépenses réelles	3 700 071,00 €	Recettes réelles	3 833 428,00 €
Dépenses d'ordre	127 435,00 €	Recettes d'ordre	0,00€
Virement à la section d'investissement	714 322,21 €	Excédent antérieur reporté	708 400,21 €
TOTAL	4 541 828,21 €	TOTAL	4 541 828,21 €

## • Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 1 926 216,56 € de la manière suivante :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
Dépenses réelles	1 537 605,09 €	Recettes réelles	1 084 459,35 €

Publié le



N°2023-028 FINANCES - Budget Principal - Budget Primitif 2023 - Approbation et a UD: 045-214502692-20230403-2023\_028-DE

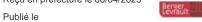
Dépenses d'ordre	0,00€	Recettes d'ordre	127 435,00 €
Résultat reporté (déficitaire)	388 611,47 €	Virement de la section de fonctionnement	714 322,21 €
TOTAL SECTION	1 926 216,56 €	TOTAL SECTION	1 926 216,56 €

# Il s'équilibre de la façon suivante :

DEPENSES DE	PROPOSITION	PROPOSITION	EVOLUTION
FONCTIONNEMENT	2022	2023	
Chapitre 011 – Charges à	980 972,00€	1 107 610,00€	12,91%
caractère général			
Chapitre 012 – Charges de		2 114 550,00€	6,79%
personnel	1 980 019,00 €		
Chapitre 014 – Atténuation de		245 523,00€	-0,58%
produits	246 951,00 €		
Chapitre 65 – Charges gestion	195 677,49 €	200 788,00€	2,56%
courante	193 077,49 €		
Chapitre 66 – Charges		23 700,00€	6,28%
financières	22 300,00 €		
Chapitre 67 – Charges		2 900,00€	-78,99%
exceptionnelles	13 800,00 €		
Chapitre 68 - Dotations aux			
provisions amortissements et			
dépréciations des immobilisations	2 000,00€	2 000,00€	0%
Chapitre 022 – Dépenses	M. Co. Marchel Sci. 1 of the	3 000,00€	-83,99%
imprévues	18 739,88 €		
Total dépenses réelles	3 460 459,37€	3 700 071,00€	6,99%
Chapitre 023 Virement à la	540 549,20€	714 322,21€	32,15%
section investissement			
Chapitre 042 Opération d'ordre	15 180,88€	127 435,00€	739,44%
de transferts			
Total dépenses d'ordres	555 730,08€	841 757,21€	51,47%
TOTAL DEPENSES DE	4 016 189,45€	4 541 828,21€	13,09%
L'EXERCICE			

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	PROPOSITION 2022	PROPOSITION 2023	EVOLUTION
Chapitre 013 – Atténuation de	22 000,00€	45 000,00 €	104,55%
charges			
Chapitre 70 – Ventes produits	418 655,00€	508 550,00€	21,47%
Chapitre 73 – Impôts & taxes	2 029 500,00 €	2 178 658,00€	21,47%
Chapitre 74 – Dotations &		967 870,00€	7,35%
subventions	820 210,09 €	10	
Chapitre 75 – Autres produits	44 208,00 €	61 350,00€	38,78%
Chapitre 77 – Produits		72 000,00€	1491,16%
exceptionnels	4 525,00 €		
Total recettes réelles	3 339 098,09 €	3 833 428,00€	14,08%
Chapitre 042 Opération d'ordre	0,00€	0,00€	0%

Reçu en préfecture le 06/04/2023



## N°2023-028 FINANCES - Budget Principal – Budget Primitif 2023 - Approbation et a IP; 045-214502692-20230403-2023\_028-DE

de transferts			
Chapitre 002 Excédent de	677 091,36€	708 400,21€	4,62%
fonctionnement antérieur reporté	**	18	
Total dépenses d'ordres	677 091,36€	708 400,21€	4,62%
TOTAL RECETTES DE	4 016 189,45€	4 541 828,21€	13,09%
L'EXERCICE			

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	PROPOSITION 2022	PROPOSITION 2023	EVOLUTION
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	269 950,00€	216 400,00€	-19,84%
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	225 214,01 €	163 650,00€	-27,34%
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées	113 094,00 €	113 094,00€	0%
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	1 107 674,39 €	398 756,00€	-64%
Chapitre 23 Immobilisations en cours	724 996,32 €	569 670,00€	-21,42%
Chapitre 020 Dépenses imprévues	14,58 €	3 596,83€	24 569,62%
Total dépenses réelles	2 440 943,30€	1 465 166,83€	-39,98%
Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert	0,00€	0,00€	0%
Chapitre 001 Déficit d'investissement antérieur reporté	479 272,81 €	388 611,47€	-18,92%
Total dépenses d'ordres	0,00€	388 611,47€	0%
Reste à réaliser		72 438,26€	-80,71%
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	2 920 216,11€	1 926 216,56€	-34,04%

RECETTES D'INVESTISSEMENT	PROPOSITION 2022	PROPOSITION 2023	EVOLUTION
Chapitre 10 Dotations fonds et réserves	559 110,68€	276 000,00€	-50,64%
Chapitre 13 Subventions d'investissement	732 375,35€	275 550,00€	-62,38%
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés	1 073 000,00€	0,00€	-100%
Total dépenses réelles	1 291 486,03€	551 550,00€	-57,29%
Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert	15 180,88€	127 435,00€	739,44%
021 Virement de la section de fonctionnement	540 549,20€	714 322,21€	32,15%
Chapitre 002 Excédent d'investissement reporté	0,00€	0,00€	0%
Total dépenses d'ordres	555 730,08€	841 757,21€	51,47%

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le



N°2023-028

FINANCES - Budget Principal - Budget Primitif 2023 - Approbation et a UD: 045-214502692-20230403-2023\_028-DE

Reste à réaliser		532 909,35€	
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	2 920 216,11€	1 926 216,56€	-93,42%

# M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal;

D'APPROUVER chapitre par chapitre le budget primitif du budget principal pour l'année 2023;

D'AUTORISER M. Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à l'adoption dudit budget.

# ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme A Saint-Ay, le 6 AVR. 2023 A Saint-Ay, le

Certifié exécutoire Compte-tenu de la transmission en Préfecture le Et de l'affichage le 0 6 AVR. 2023

0 6 AVR. 2023